

PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES DE LA GESTION D'ACTIFS

PROGRAMME

- **GESTION D'ACTIFS ET SA PLACE SUR LES MARCHÉS FINANCIERS**
 - Le métier d'Asset Manager
 - L'environnement : clients, contreparties, dépositaire, cadre réglementaire
 - Les instruments : produits cash et dérivés utilisés en gestion d'actifs
- **LES OPCVM COORDONNÉES ET NON COORDONNÉES**
 - Les OPCVM en France
 - Formes juridiques
 - Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
 - Fonds commun de placement (FCP) : FCPE, FCPR, etc.
 - Acteurs de la réglementation, autorités de tutelle
 - Réglementation
- **LES ACTEURS**
 - La société de gestion
 - La valorisateur
 - Le dépositaire
 - Le commercialisateur
 - Distributeur
 - Promoteur
 - L'agent transfert
 - Le commissaire aux comptes
 - Obligations de la société de gestion, du dépositaire et de l'entité responsable de la centralisation et du commissaire aux comptes
- **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES OPCVM**
 - Constitution et Agrément
 - Règles tenant à l'actif et au passif de l'OPCVM
 - Règles de commercialisation, de publicité et démarchage
 - Droits et obligations des porteurs de parts
 - Avant la souscription
 - Pendant la souscription
 - Vie et mutation de l'OPCVM
Cas pratique. Lecture et interprétation d'un prospectus complet
- **RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE**
 - Les modifications apportées au régime juridique des OPCVM par l'ordonnance N2001-915 du 1er août 2011
 - Directives OPCVM IV (UCITS IV)
 - Directive AIFM
Cas pratique. Rédaction d'un prospectus
- **CONCLUSION ET DISCUSSION**

DESCRIPTION

La gestion d'actifs financiers aussi appelée gestion de portefeuille ou asset management est une activité qui consiste à gérer les capitaux confiés dans le respect des contraintes réglementaires et contractuelles en appliquant des politiques d'investissement définies, pour en tirer le meilleur rendement possible en fonction des risques. En s'appuyant sur les cas pratiques et les mises en situation, cette formation présente les principales dispositions légales et réglementaires concernant les OPCVM, ainsi que les lignes directrices des autorités de tutelles et des associations professionnelles.

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre réglementaire des OPCVM
- Connaître la fonction et les contraintes des principaux acteurs
- Appréhender les techniques de constitution et de fonctionnement d'un OPCVM

PUBLIC

- Directeurs juridiques, juristes, déontologues, fonctions dépositaires
- Gestionnaires d'OPCVM
- Conseillers en gestion de patrimoine et en investissement financier
- Toute personne intéressée par le cadre réglementaires des OPCVM

NIVEAU

Débutant

PRÉ-REQUIS

Aucun

FORMATIONS ASSOCIÉES

- **ÉLARGISSEZ VOTRE CHAMP DE VISION**
 - OPCVM et gestion de portefeuilles
- **ALLEZ PLUS LOIN**
 - Régime juridique des OPCVM par l'ordonnance N2011 du 1 Août 2011

FORMATEUR

Jean-Marie Godet

DURÉE

2 jours

FORMAT

journée

PRIX

1 450€ HT